



# DOSSIER DE LABELLISATION

## « REGLEMENT INTERIEUR »

### < ARTICLE 1

*Le club de l'EMBAR accueillera les jeunes dans les tranches d'âge fixés par la FFR. Après inscription réglementaire et obtention de la licence FFR, l'EMBAR accueillera de façon régulière garçons et filles aux jours et heures fixés. Les entraînements auront lieu uniquement en période scolaire, sauf exception. Ne déposez pas votre enfant avant d'avoir vérifié qu'un éducateur ou dirigeant soit présent au stade.*

*Soyez présent à l'heure de fin d'entraînement, les éducateurs sont eux même parents.*

### < ARTICLE 2

*L'enfant est tenu de venir régulièrement pour un bon suivi de l'activité. En cas d'absence, les parents sont tenus d'en aviser son éducateur responsable. De même l'enfant et ses parents seront prévenus de tout changement éventuel par l'éducateur.*

### < ARTICLE 3

*Aucun enfant malade ne peut être reçu. Les délais d'éviction en vigueur pour les maladies contagieuses devront être respectés. Votre médecin vous donnera les informations nécessaires. Dans le cas où un enfant présenterait une affection grave ou en cas d'accident, l'éducateur responsable est habilité à faire appel aux pompiers avec transport à l'hôpital le plus proche.*

### < ARTICLE 4

*L'hygiène corporelle et vestimentaire est de rigueur. L'enfant devra prévoir un équipement propre ainsi qu'un équipement de rechange avec le nécessaire de toilette pour la douche.*

### < ARTICLE 5

*l'EMBAR décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels appartenant aux enfants. Les parents seront tenus responsables des dégâts volontaires occasionnés par leurs enfants.*

### < ARTICLE 6

*Pour les déplacements extérieurs, les enfants seront emmenés par un bus sur leur lieu de tournois ou d'entraînement en commun. Les règles de sécurité et de civisme devront être respectées par les enfants et tout parent accompagnateur. Les horaires*

de départ devront être respectés sous peine de non-participation de l'enfant à la manifestation .

Les parents devront être présent à l'arrivé du bus pour accueillir leurs enfants . Les horaires de départ et d'arrivée vous seront communiqués par l'éducateur référent .

#### **<ARTICLE 7**

A l'EMBAR la notion de respect est primordiale .Enfants et adultes licenciés ont un devoir mutuel de la faire respecter .De même , l'ensemble du club devra respecter les aritres chargés de faire appliquer les règlements ,les éducateurs dirigeants du club parent etc...Respect et fair play vont de pair !

De même ,nous demandons aux parents spectateurs et accompagnats d'avoir un comportement exemplaire ,car il véhicule l'image du club .

#### **<ARTICLE 8**

En cas de comportement irrespectueux ,difficile raciste ,l'éducateur tentera dans un premier temps de régler cela avec l'enfant . Si cela persiste le parent sera convoqué avec son enfant auprès de

l'éducateur .Si le comportement persiste et nuit au groupe ou à un enfant en particulier , nous serons dans l'obligation d'applique le paragraphe suivant .

« Tout enfant créant des problèmes graves tant oralement que physiquement se verra convoqué en présence de ses parents auprès des éducateurs et du bureau (au minimum le président ). Suivant la gravité des faits , un avertissement sera donné ainsi que d'éventuelles sanctions de jeu (suspension ).En cas de circonstances aggravés le conseil de discipline pourra décider l'exclusion définitive sans remboursement de la licence ».

#### **<ARTICLE 9**

Chacun est responsable de son matériel , il est donc utile de rappeler que lorsque le joueur quitte le vestiaire ,il a vérifié qu'il n y a rien laissé .

#### **<ARTICLE 10**

Les bijoux sont interdits sur les terrains de jeu par souci de sécurité .Il en va de même pour les jeux électroniques pour éviter les risques de vol .

#### **<ARTICLE 11**

Le tarif des cotisations est fixé par le bureau directeur . Toute année débutée sera due dés la signature de la licence .

#### **<ARTICLE 12**

Les décisions du club sont prises uniquement par le Président , le Trésorier le Secrétaire Général du club .

### **< ARTICLE 13**

*Le comité du club est chargé de faire appliquer ce règlement . Confier votre enfant à notre association vaut acceptation de ce dernier .*

*Tout sportif ,par la signature d 'une licence au sein du club s 'engage à :*

*1/Respecter l 'arbitre et ses décisions*

*2/Respecter adversaires et partenaires*

*3/Refuser toute forme de violence et tricherie*

*4/Etre loyal dans le sport et dans la vie*

*5/Etre maitre de soi en toute circonstance*

*6/Etre exemplaire , généreux et tolérant*